



**Procès-Verbal
Du Conseil Municipal en date du 24/03/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le 18 mars 2022 s'est réuni sous la présidence de Mr Patrick FONTAINE, Maire. Compte rendu de la séance du 25 janvier approuvé à l'unanimité.

Etaient présents : Patrick FONTAINE, Stéphanie DOUILLY, Jérémie FEUILLOLEY, Alain FAUCON, Tanguy LEFRANC, Isabelle CAPELLE, Ingrid HUHARDEAUX, Vincent FONTAINE, Pierre MAILLARD, Mickaël MUNOZ

Absents : Laetitia DUCHEMIN-LAURENT donne pouvoir à Ingrid HUHARDEAUX
Luc TOCQUEVILLE donne pouvoir à Pierre MAILLARD
Christophe MARCHANT donne pouvoir à Alain FAUCON
Départ de Mickaël MUNOZ donne pouvoir à Vincent FONTAINE

Secrétaires de séance : Stéphanie DOUILLY

CREATION D'UN CITY STADE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le devis d'un montant de 83 326,65€ HT pour la création d'un city stade. Après délibération, (9 votes pour ; 3 votes contre et 1 abstention), le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les devis et tous les documents relatifs aux demandes de subventions. La dépense sera inscrite au budget primitif 2022 et financée sans emprunt.

CONTRAT DE PRESTATION CIMETIERE GECIM

Monsieur Faucon fait part au Conseil Municipal de la proposition de la société GESCIME pour la gestion du cimetière d'un logiciel pour un montant de 4 822€ TTC. La procédure commencera en 2022 et se terminera en 2025.

Après délibération le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

TARIFS CONCESSION CIMETIERE ET REGLEMENT

Monsieur Faucon propose le nouveau règlement du cimetière ainsi que les tarifs des concessions :

Pour les habitants de la commune ou ayant habité dans la commune :

Prix d'une concession au cimetière en terrain
15 ans : 250€ ; 30 ans : 350€ ; 50 ans : 600€

Prix d'une concession en columbarium :
15 ans : 150€ ; 30 ans : 300€ ; 50 ans : 450€

Prix d'une concession en caverne
15 ans : 250€ ; 30 ans : 300€ ; 50 ans : 500€

Pour les extérieurs à la commune :

Prix d'une concession au cimetière en terrain
15 ans : 375€ ; 30 ans : 525€ ; 50 ans : 900€

Prix d'une concession en columbarium :
15 ans : 225€ ; 30 ans : 450€ ; 50 ans : 675€

Prix d'une concession en caverne
15 ans : 375€ ; 30 ans : 450€ ; 50 ans : 750€

Après délibération, avec une abstention, le Conseil Municipal valide cette proposition.

CONVENTION RELATIVE A LA GESTION DU SERVICE DES BASES ADRESSES LOCALES

Objet de la convention :

Dans le cadre d'une bonne gestion du service concerné sur son territoire, la Commune confie, en application de l'article L.5215-27 du CGCT, la gestion du service en cause à la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

Ce transfert concerne la gestion technique du service en cause et non la compétence d'adressage qui reste dévolue par la loi à la Commune.

La présente convention a pour objet la définition d'un mode de gestion partagé de la donnée adresse entre les communes et la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole. Elle formalise les modalités de la délégation technique de la réalisation de la Base adresse locale à la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

L'objectif est le déploiement de l'adressage sur le territoire de la Commune, c'est à dire l'aide à la normalisation des adresses, la réalisation de la Base adresse communale, la diffusion de la Base adresse communale dans la Base adresse nationale, en Open Data et vers ses partenaires au moyen de services de données, et la mise en place d'un processus de mise à jour des données.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention valable un an renouvelable par tacite reconduction.

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA RESTAURATION

Monsieur Feuilloley propose une convention qui a pour objet de créer un groupement de commandes permettant à ses membres d'obtenir la fourniture et la livraison de repas en liaison froide, avec les meilleures conditions tarifaires et qualitatives au moyen de commandes groupées conformément aux dispositions posées par l'article L2113-6 du Code de la Commande Publique. Après délibération, le Conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette convention.

COMMISSION APPEL D'OFFRE

La commission est composée des membres suivants : Vincent Fontaine, Ingrid Huhardeaux, Luc Tocqueville, Mickaël Munoz, Patrick Fontaine, Alain Faucon.

Après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de remplacer M. Alain Faucon par M. Jérémie Feuilloley à la commission d'appel d'offre.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

M. le Maire informe les membres du Conseil de la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif suite au surcroit de travail au sein du secrétariat de la mairie. Après délibération et une abstention le Conseil accepte la création du poste d'adjoint administratif pour 20h.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30

Le Maire

Patrick FONTAINE